



La Commune de Grimisuat a maintenu avec succès sa certification Valais excellence

Mais qu'est-ce que Valais excellence ?

Le label Valais Excellence a été créé pour distinguer les organisations valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services.



Les organisations, tant publiques que privées, qui affichent le label sont reconnues pour leur gestion exemplaire. Le label Valais excellence garantit de s'adresser à un partenaire :

- **Performant** : Une gestion au service du client, une amélioration continue des prestations, basée sur le respect des normes ISO 9001 (gestion de la qualité) et ISO 14001 (gestion de l'environnement).
- **Responsable** : un investissement pour une économie efficace, le bien-être des collaborateurs, le ménagement de l'environnement.
- **Local** : des activités qui favorisent l'économie locale.

Le label Valais excellence est le symbole d'un Valais orienté vers un développement durable et de qualité centré sur les Hommes et leur territoire. Sa raison d'être est de créer une dynamique exemplaire en Valais en s'appuyant sur les acteurs les plus innovants et les plus dynamiques de la région.

Historique & organisation

C'est à la suite de l'échec de la candidature de Sion 2006 que l'idée de lancer Valais excellence a germé, en particulier à partir de la charte du développement durable qui a été orientée vers les entreprises du secteur touristique, dans un premier temps, avant de l'ouvrir à tous les secteurs de l'économie. C'est donc en 2000 que le label a été créé ; il compte aujourd'hui quelque 200 entreprises et organisations membres. Ses valeurs, ses ambitions et ses buts en font une référence dont certains s'inspirent en Suisse et au-delà des frontières du pays. Devant une situation climatique, environnementale et sociale de plus en plus chamboulée, agir pour le développement durable ne tient plus de la seule envie mais d'une nécessité, raison pour laquelle les adhésions vont crescendo.

Le label Valais excellence, identifié par son logo du même nom, est géré par l'Association des Entreprises Valais excellence et son comité. La gestion opérationnelle du label est confiée à l'Institut Entrepreneurial et Management (IEM) de la HES-SO Valais-Wallis, ce qui permet à l'Association de favoriser les synergies entre les acteurs de l'économie privée et les professeurs-chercheurs actifs dans le domaine académique. Organisation autonome et autofinancée, l'Association des entreprises Valais excellence promeut la mise en œuvre des principes du développement durable dans les entreprises valaisannes et encourage l'amélioration continue de la qualité, des prestations à travers l'attribution du label Valais excellence.

Que représente le label Valais excellence ?

Les labellisés sont des entreprises et organisations de toutes tailles et de tous secteurs confondus qui croient profondément en l'avenir du Valais et s'engagent à construire un canton qui harmonise développement économique et qualité de vie. Le label Valais excellence est considéré aujourd'hui comme l'un des labels territoriaux les plus exigeants d'Europe. Les exigences interviennent directement sur la culture d'entreprise, en touchant deux grands domaines. Le premier porte sur des critères liés aux valeurs telles que l'environnement, le social, à savoir le bien-être des collaborateurs, et la performance économique. Le deuxième porte sur la transformation de ces valeurs dans

le système de management. Pour obtenir le label Valais excellence, il est nécessaire d'avoir la capacité de gérer son organisation selon une conception moderne reposant sur ces normes. Mais aussi de vivre et de démontrer les valeurs d'attachement au territoire, de respect de l'environnement et des personnes. Il permet de s'afficher comme l'une des organisations citoyennes de ce canton mais aussi et surtout de prendre part et de participer activement à un réseau d'entrepreneurs qui ont les mêmes convictions et qui partagent les mêmes valeurs.

Avancée des travaux de l'étang de Revouire

Les travaux avancent comme convenu malgré un mois de novembre extrêmement pluvieux. Nous avons dû découpler la station de pompage afin d'éviter au maximum des entrées d'eau dans l'étang. Pour l'instant, la rétro de septante deux tonnes, avec un bras de vingt-deux mètres, a pu commencer l'excavation depuis la berge. Une piste d'accès est en cours de réalisation afin de pouvoir progressivement entrer avec les véhicules de chantier au cœur de l'étang. Les bacs de dépose de terre sur la partie sud de l'étang se remplissent gentiment du limon qui est mis pour stockage et séchage. Il est dès lors très dangereux de s'aventurer sur ces terres imbibées d'eau qui ont la même propriété que du sable mouvant. Les accès sont bien entendus sécurisés et interdits. Une information citoyenne sur site et dans la Newsletter sera organisée prochainement.





Invitation au court métrage « IMAGINE »



Chers amis,

J'ai le plaisir de vous inviter à la diffusion spéciale du court métrage « IMAGINE » qui retrace la plus grande aventure de ma vie à ce jour: L'Ultra-Trail du Mont-Blanc 2023.

Ce court métrage retrace les moments forts de la préparation et de la course, dans ce parcours emblématique qui pousse les limites de l'ultra endurance : une épreuve de 170 kilomètres, avec un dénivelé positif de 10'000 mètres qui a pour décor les alpes françaises, italiennes et suisses.

Un test ultime de force mentale, d'abnégation, d'endurance et de persévérance. Une expérience incroyable !

L'UTMB est l'une des courses les plus prestigieuses au monde. En tant que natif de Grimisuat, il me tient particulièrement à cœur de partager cette aventure avec mon village, ma famille et mes amis et c'est un honneur pour moi de présenter mon film, là même où tout a commencé.

L'UTMB, c'est bien plus qu'une simple course. C'est une exploration de soi, une aventure épique qui nécessite un engagement inébranlable pour repousser ses propres limites, surmonter l'adversité et réaliser l'impossible.

La soirée promet d'être remplie d'inspiration et d'émotion et je me réjouis de partager cette expérience avec vous.

L'entrée est gratuite, chapeau à la sortie à votre bon cœur afin que je puisse me lancer d'autres défis et pourquoi pas, les partager avec vous !

De plus, un apéro généreusement offert par la commune de Grimisuat vous attend pour prolonger les échanges et célébrer ensemble.

J'espère de tout cœur que vous serez nombreux à nous rejoindre pour cette soirée exceptionnelle, empreinte de passion et d'aventure. Votre présence rendra cet événement encore plus mémorable.

Avec gratitude et enthousiasme,

Valentin Mottier

Trail des châteaux

5^e édition

TRAIL DES CHATEAUX

32km / 1700m D+

SAMEDI
9 décembre 2023

Place du Village à Grimisuat

Passage des coureurs entre 12h et 15h30
Animation musicale, buvette et
petite restauration par le FC Grimisuat

Venez nombreux encourager les traileurs !

WWW.TRAILDESCHATEAUX.CH

Main Partner : **MIGROS**

SION CAPITALLE SUISSE DES ALPES

texner
TEXTILES - VÉLO - ACCESSOIRES

SPORTX

FOLLOMI
sports

UTMB INDEX

50KM

CENTRE ATHLETIQUE DE SION

LOTERIE ROMANDE

BOURGEOISIE DE SION

UBS

SwissLife

Section Valais
Sektion Wallis

SION

Horaires durant les fêtes de fin d'année

L'administration communale sera fermée les 25 et 26 décembre 2023 et le 1^{er} janvier 2024.

La déchetterie du Luitton sera fermée le 25 décembre 2023 et le 1^{er} janvier 2024.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.



MUNICIPALITÉ DE
GRIMISUAT

BUDGET 2024

ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'assemblée primaire est convoquée, à la salle Multibleck, le

Lundi 11 décembre 2023 à 19h00

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président
3. Présentation de la planification financière 2024-2027 et du budget 2024
4. Approbation du budget 2024
5. Approbation du nouveau « Règlement de la gestion des déchets »
6. Divers

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée immédiatement après l'assemblée primaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2024
3. Approbation du budget 2024
4. Divers

L'administration communale

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire et bourgeoisiale, les documents du budget 2024 et le règlement de gestion des déchets sont consultables :

- Auprès du bureau de l'administration communale durant les heures d'ouverture des guichets
- Sur le site internet de la Commune : www.grimisuat.ch

Le fascicule des comptes peut être obtenu au guichet de l'administration communale, sur demande par courriel à administration@grimisuat.ch ou par téléphone au 027 399 28 59.

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

La préparation d'un budget reste toujours un travail important à réaliser. Nous devons non seulement anticiper nos besoins en investissements mais également prévoir l'évolution de nos charges et revenus afin de ne pas mettre en péril notre institution. Nous vous présentons un budget de fonctionnement et d'investissements ambitieux et réaliste.

Le budget 2024 se résume comme suit : la marge d'autofinancement atteint CHF 1'922'840.00 et les amortissements comptables ordinaires sont de CHF 2'405'900.00.

L'excédent de charges de CHF 370'660.00 diminue légèrement la fortune nette au bilan à CHF 8'038'250.00. Les investissements totaux de CHF 5'541'000.00, diminués des participations de CHF 1'643'000.00, s'élèveront à CHF 3'898'000.00.

L'autofinancement des services de l'eau potable, des égouts et de l'irrigation entrera en force en 2024. Un travail important a été fourni afin d'être en règle au niveau des exigences du principe du pollueur-payeur imposé par la Confédération. Nous allons également continuer le travail préparatoire de la mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire. Les investissements resteront importants ces prochaines années avec, entre autres, les travaux de curage et d'étanchéification de l'étang de Revouire pour un investissement total estimé de CHF 3.5 millions avec un subventionnement Canton et Confédération de 65%. Une gestion rigoureuse de nos liquidités et de nos investissements nous permettra de garder notre situation financière sous contrôle.

Au nom des cadres, des employés communaux ainsi que du Conseil communal, je vous souhaite à vous tous de belles fêtes de fin d'année 2023.

Raphaël Vuigner
Président

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 15'632'351.18	16'936'802.00	17'935'460.00
Revenus financiers	+ CHF 18'786'827.64	18'863'102.00	19'858'300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 3'154'476.36	1'917'300.00	1'922'840.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 3'154'476.36	1'917'300.00	1'922'840.00
Amortissements planifiés	- CHF 2'060'597.78	2'336'203.00	2'405'900.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 137'929.81	193'900.00	87'600.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF -	113'800.00	200'000.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF 3'325.95	-	-
Attributions au capital propre	- CHF 800'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	- CHF -	499'003.00	370'660.00
Excédent de revenus	- CHF 152'631.82	-	-
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF 4'043'056.78	5'267'000.00	5'541'000.00
Recettes	- CHF 686'819.00	898'000.00	1'643'000.00
Investissements nets	= CHF 3'356'246.78	4'369'000.00	3'898'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-

Patinoire

La patinoire de Grimisuat accueille les citoyens de la commune durant tout l'hiver. Son ouverture est prévue le 8 décembre 2023.

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi, de 10h00 à 21h00

Vendredi et samedi, de 10h00 à 21h45

Dimanche, de 10h00 à 20h00

Lors de fortes chutes de neige, l'ouverture de la patinoire peut être retardée voire fermée.

Durant les périodes scolaires, nous vous remercions de vous conformer au plan d'utilisation publié sur notre site internet, dans la rubrique « Sport et culture/ sport /Patinoire », ou affiché directement sur place en raison de l'occupation des écoles.

Déblaiement des neiges

Au seuil de la saison d'hiver, nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges.

Routes

Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. Nous tenons à attirer l'attention des entrepreneurs sur le fait que si un accident devait survenir à un engin occupé au déblaiement des neiges, nous nous verrions contraints de les rendre responsables de tous les dommages consécutifs à la non-observation des prescriptions du présent avis.

Trottoirs

Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Ils mettront notamment à l'abri leurs bacs à fleurs, containers, tables ou autres installations.

Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes du 3 septembre 1965, modifiée le 2 octobre 1991, article 166 et suivants, relatifs aux distances des murs de clôtures, des haies, etc. Les clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagées lors du déblaiement des neiges, ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation.

En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de **dégager les trottoirs et les accès à leur propriété** (immeubles, garages, etc.), même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. **Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement. Le déblaiement des neiges se fait, en principe, tôt le matin.**

Stationnement des véhicules

Les propriétaires de véhicules **ne laisseront pas leurs voitures en stationnement sur les places de parc publiques, au bord des voies publiques et de leurs annexes, à l'intérieur des localités**, s'ils peuvent prévoir que le déblaiement des neiges en sera gêné. Les véhicules qui feront obstacle à ce déblaiement seront enlevés par les soins de la commune, aux frais des propriétaires. Pendant et après une chute de neige, les propriétaires des véhicules devront les déplacer pour permettre le déblaiement.

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Afin de ne pas gêner le service de la voirie, les containers et les poubelles seront dégagés.

Nous vous prions de ne pas encombrer de neige pelletée la voie publique après le passage des engins de déblaiement. La neige tombée des toits sur la voie publique doit être ôtée par le propriétaire du bâtiment.

Nous remercions la population de sa compréhension et sa collaboration.

Plan de scolarité



MUNICIPALITÉ DE
GRIMISUAT

PLAN DE SCOLARITÉ 2024-2025 ÉCOLE DE GRIMISUAT

Début de l'année scolaire : lundi 19.08.2024 le matin
Fin de l'année scolaire : mercredi 18.06.2025 à midi

Jours de congé

Automne : du mercredi 16.10.2024 à midi
 : au lundi 28.10.2024 le matin

Toussaint : vendredi 01.11.2024

Noël : du vendredi 20.12.2024 le soir
 : au lundi 06.01.2025 le matin

Carnaval : du vendredi 28.02.2025 le soir
 : au lundi 10.03.2025 le matin

St-Joseph : mercredi 19.03.2025

Pâques : du jeudi 17.04.2025 le soir
 : au lundi 28.04.2025 le matin

Ascension : du mercredi 28.05.2025 à midi
 : au lundi 02.06.2025 le matin

Pentecôte : lundi 09.06.2025

Approuvé par le Conseil communal en séance du 14 novembre 2023

Grâce à l'Association des Amis de Victor Rutz, alias « Ruzo », nous avons le plaisir de nous trouver face à ce tableau magnifique de 3 mètres sur 1.50. Ce dernier a été peint dans les années 80 par Victor Ruzo.

Le tableau avait été mis en prêt à l'Hôpital de la Providence de Vevey contre bon soin. À la suite de la construction du complexe hospitalier de Rennaz et au changement d'affectation de l'Hôpital de Vevey, la famille Rutz et l'Association ont repris possession de cette œuvre.

Le Comité a cherché à entrer en contact avec des communautés hospitalières ou religieuses qui pourraient accueillir ce tableau afin de le présenter en permanence au public. Habitant Champlan, j'ai pris contact avec le curé de la paroisse par téléphone.

Après avoir expliqué le contenu et le sujet de l'œuvre, j'ai reçu de ce dernier une fin de non-recevoir et ceci sans l'avoir vu en vrai ou en photo.

Prenant acte de ce refus, j'ai pris contact avec le Président de Commune, Monsieur Raphaël Vuigner, à qui j'ai exposé l'idée. Intéressé par notre proposition, il a organisé un rendez-vous avec MM. Dominique Rast (Président), Nicolas Kaufmann (Directeur) de l'établissement Les Fleurs du Temps, MM. Robert Tauxe Membre du Comité et Paolo Gatti, Président de l'Association des Amis de Victor Rutz).

Nous avons convenu que le tableau « Maria », peint dans la tradition du Sacré Cœur, serait exposé dans la salle à manger du home des Crêtes à Grimisuat.

Cette œuvre est un prêt accordé par la Famille de Victor Rutz ainsi que par l'Association des Amis de Victor Rutz, le tout contre bon soin.

La Famille de Maria ainsi que les protagonistes de cette belle aventure se réjouissent que cette œuvre ait pu trouver un bel endroit pour se loger bien au chaud et entourée par de personnes bienveillantes.

Cela ne vous rappelle-t-il pas une histoire qui a plus de 2000 ans ?

Bien à vous,

Robert Tauxe

